



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous

## REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lima (Pérou), 8 décembre 2014

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le  
Congrès de la République du Pérou, avec le concours du GRULAC



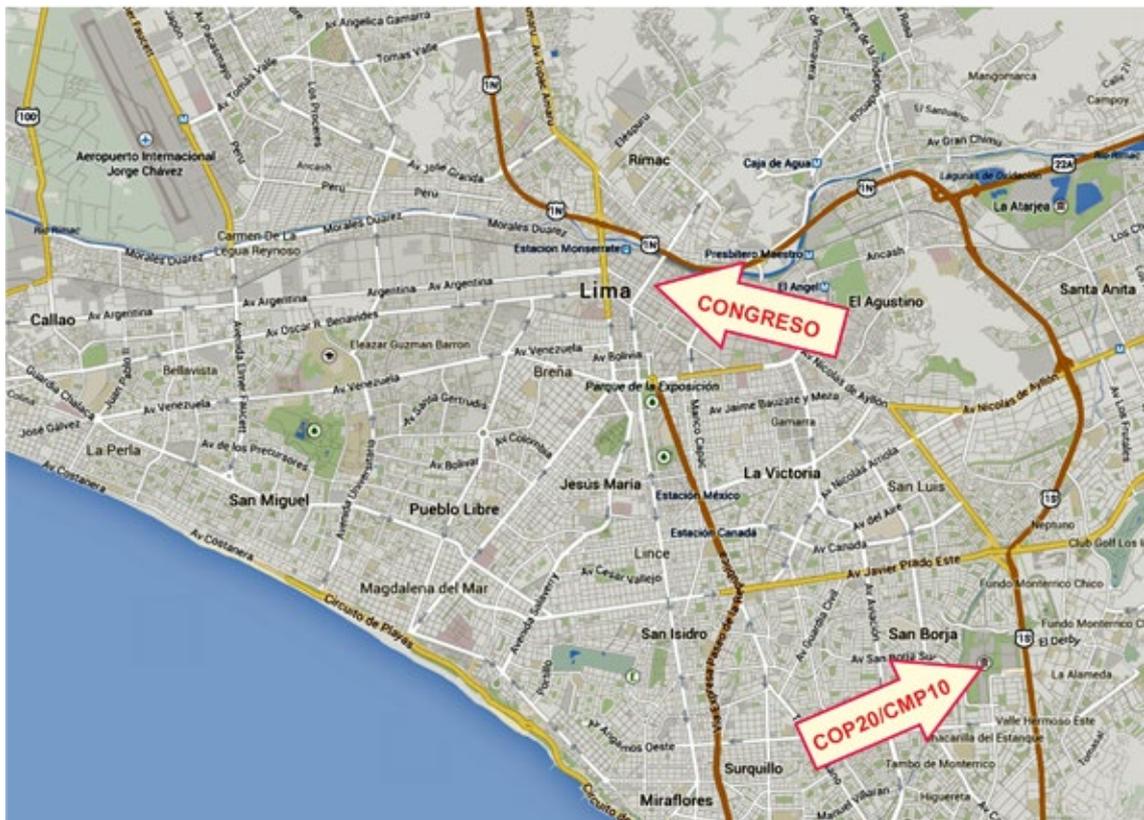
## INFORMATIONS PRATIQUES

### Lieu

1. La Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP20/CMP10) sera organisée conjointement par l'UIP et le Congrès de la République du Pérou, avec le concours du Groupe géopolitique de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). La réunion se tiendra dans les locaux du Congrès de la République, à Sala Raúl Porras Barrenechea :

Congreso de la República  
Av. Abancay s/n Plaza Bolívar  
Lima 1, Perú  
Tél. : + 511 311 77 77  
Fax : + 511 311 77 03/04

2. Les locaux du Congrès de la République, situés au centre-ville de Lima, sont accessibles par les transports publics, en taxi ou en véhicule privé à partir du lieu de la COP20/CMP10 et de la plupart des hôtels où seront logés les délégués.



3. Le Parlement hôte étudiera la possibilité de faciliter les déplacements des délégués parlementaires le jour de la Réunion, probablement par la mise en place d'un service spécial de navette (bus) pour le Congrès, le matin et à l'issue de la Réunion. Tous les détails nécessaires seront donnés sur le site web de l'UIP à l'approche de la date de réunion.

### Programme de travail

4. La Réunion s'articulera autour de deux séances le lundi 8 décembre : l'une de 10 à 13 heures et l'autre de 15 à 18 heures. Les deux séances de travail feront suite à la cérémonie inaugurale. Un déjeuner sera proposé aux participants dans les locaux du Congrès. De même, à la clôture de la Réunion, un dîner sera offert par le pays hôte.

5. Un programme détaillé de la Réunion sera distribué par l'UIP à l'approche de la réunion et sera également publié sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/cop20.htm>).

6. La session de la COP20/CMP10 se déroulant du 1<sup>er</sup> au 12 décembre, en dehors du 8 décembre, date de la Réunion au Congrès de la République, il est prévu que les délégués parlementaires travaillent avec leur délégation nationale à la Conférence des Nations Unies; ils auront en outre la possibilité de participer à différentes manifestations et activités qui se dérouleront en un lieu spécialement réservé à cet effet dans les locaux de la COP20/CMP10. Sous réserve de confirmation, une manifestation sera, en particulier, organisée le 10 décembre à l'intention des parlementaires et des représentants d'autorités municipales et locales. De plus amples détails seront donnés à l'approche de la session.

### Participation et inscription

7. Comme à l'accoutumée, la Réunion sera ouverte aux parlementaires présents à Lima pour la session de la COP20/CMP10 en tant que membres de la délégation officielle de leur pays, ou à tout autre titre, par exemple en tant qu'observateurs représentant des organisations de la société civile. Afin d'en garantir le succès, il est capital que chaque parlement nomme des parlementaires directement associés aux activités touchant à la protection de l'environnement et aux changements climatiques.

8. Dans toute la mesure du possible, il est recommandé que les délégués à la Réunion parlementaire se rendent à Lima en tant que membres des délégations nationales officielles à la COP20/CMP10. C'est en effet le moyen le plus simple de garantir une gestion centralisée des formalités de voyage, de visa et d'hébergement. En outre, les délégués parlementaires seront ainsi automatiquement accrédités à la Conférence des Nations Unies et disposeront de badges d'identification donnant accès sans restriction à tous les locaux de la COP20/CMP10.

9. Etant donné la capacité limitée de la salle de réunion au Congrès de la République, les délégations parlementaires ne devront pas compter plus de trois personnes. Les délégations des observateurs seront limitées à deux personnes. En outre, les parlements sont invités à s'efforcer de former des délégations mixtes.

10. Tous les délégués sont aimablement priés de renvoyer au Secrétariat de l'UIP le formulaire d'inscription ci-joint, qui est également disponible sous forme électronique sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-e/cop20/registration.pdf>). Ce formulaire devra être renvoyé à l'UIP le **1<sup>er</sup> novembre 2014** au plus tard. Toute modification de la composition de la délégation devra en outre être communiquée dans les plus brefs délais.

11. Le guichet d'inscription au Congrès de la République sera ouvert le 8 décembre de 8 h.30 à 18 heures. Des badges d'identification seront préparés par le Secrétariat de l'UIP à l'avance, sur la base des formulaires d'inscription qui auront été soumis.

12. Pour des raisons d'identification et de sécurité, tous les délégués sont priés de porter leur badge en permanence pendant la Réunion parlementaire et les réceptions auxquelles elle donnera lieu.

13. Il est important de noter que l'inscription à la Réunion parlementaire est totalement indépendante de l'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, gérée par le Secrétariat de la CCNUCC conformément aux règles de cette organisation intergouvernementale. Les badges d'identification délivrés pour la Réunion parlementaire ne donneront pas accès aux locaux de la COP20/CMP10.

14. L'UIP et le Congrès de la République du Pérou ne pourront obtenir les accréditations à la COP20/CMP10. Il appartient à chaque délégation de s'occuper individuellement de ces questions, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

#### **Liste des délégués**

15. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la Réunion parlementaire. La liste sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP au **25 novembre**. Sur place, les délégués sont priés de signaler toute modification à apporter à la liste provisoire au guichet d'information de l'UIP. Une liste révisée sera publiée sur le site web de l'UIP après la Réunion.

#### **Modalités de travail**

16. Tous les points inscrits à l'ordre du jour seront examinés en plénière. La Réunion comprendra une série de réunions-débat et de présentations auxquelles prendront part des experts de renommée internationale et des représentants de l'ONU et autres instances.

17. Cette réunion se veut aussi interactive que possible et il importe que les participants évitent de donner lecture de déclarations. Ils sont au contraire invités à poser des questions et à participer au débat en faisant des déclarations courtes et des suggestions. Il ne sera pas établi de liste officielle des orateurs à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera laissé à l'appréciation de la Présidence.

#### **Eventuel document final**

18. Avant la Réunion parlementaire de Lima, l'UIP organisera une vaste consultation sur le projet de document final qui sera adopté par la Réunion. Un avant-projet sera établi par le Congrès de la République du Pérou et devrait prendre la forme d'une déclaration politique succincte adressée aux gouvernements et aux parlements. Son contenu et sa forme seront de nature à en faciliter l'adoption par tous les participants à la Réunion parlementaire sans avoir à procéder à une réécriture ou à un vote.

19. L'UIP publiera le projet initial de document final en anglais et en français avant sa 131<sup>ème</sup> Assemblée (Genève, 12-16 octobre 2014) et mettra à profit les mécanismes consultatifs de l'Assemblée pour recueillir des commentaires et observations. Une version révisée sera ensuite publiée sur le site web de l'UIP pour amendement dès après l'Assemblée. Les parlements auront jusqu'au **15 novembre** pour soumettre leurs amendements, après quoi l'UIP finalisera le document qu'elle publiera sur son site web le 25 novembre. Aucun nouvel amendement de fond ne sera accepté après cette date.

20. Toutefois, les délégués participant à la Réunion parlementaire à Lima auront la possibilité de présenter sur place, et à titre individuel, des amendements additionnels d'ordre rédactionnel, qui n'auront d'incidence ni sur la teneur, ni sur la nature du document.

21. Le projet final sera présenté à la séance de clôture de la Réunion parlementaire, pour adoption par consensus.

#### **Langues**

22. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol et français. La documentation officielle de la Réunion sera disponible uniquement en anglais et français. Une traduction non officielle des documents de travail en espagnol sera assurée par le secrétariat du GRULAC.

### **Documents**

23. Seuls les documents officiels de la Réunion seront distribués dans la salle de réunion.
24. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à l'ordre du jour de la session pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

### **Réceptions officielles**

25. Le Congrès de la République donnera un déjeuner et un dîner officiel en l'honneur des participants. Le déjeuner sera servi à 13 heures, dans les locaux du Congrès. Le lieu du dîner sera annoncé à une date ultérieure.

### **Visas**

26. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour pénétrer au Pérou sont tenus d'en faire la demande suffisamment tôt. L'UIP et le Parlement hôte ne sont pas en position de faciliter la délivrance des visas d'entrée au Pérou. Il appartient à chaque délégation de s'occuper individuellement de ces questions, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

### **Hôtels**

27. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur voyage et leur hébergement. Au moment de la COP20/CMP10, les chambres d'hôtel à Lima ne pourront être réservées que par l'intermédiaire du Comité d'organisation du pays hôte (voir [http://www.cop20.pe/?page\\_id=1593](http://www.cop20.pe/?page_id=1593)). Aussi l'UIP et le Parlement hôte ne peuvent-ils s'occuper des réservations à Lima.

### **Demandes d'informations complémentaires**

28. Les demandes d'informations complémentaires concernant la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Lima, devront être adressées à :

Union interparlementaire  
Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève  
Suisse  
Tél. : +4122 919 41 50  
Fax : +4122 919 41 60  
Courriel : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)